

# COMMUNE DE PAVANT

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre avril, à 20 H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.  
PRESENTS : Frédéric HERICOURT, Frédéric BOURJAT, Pascal ANGOT, Jean-Marie CESARION, François CHARLES, Guy CHAUVIN, Isabelle FOURNIER, Patrick JOLY, Franck LEMONNIER.  
formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Patrick CROHIN, pouvoir à Olivier CASSIDE  
Vincent MARI-LLORIA, pouvoir à Frédéric BOURJAT  
Samyr CHOUAKRI, pouvoir à Frédéric HERICOURT  
Christophe NICOT

Absents non excusés : Lucie STAVROU

**Secrétaire de séance** : François CHARLES

Monsieur Olivier CASSIDE déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h00

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Modifications acceptées à l'unanimité des présents

### 1 Autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques

Le Maire expose que la direction départementale des services vétérinaires de l'Aisne a émis un avis favorable à la demande de M. CHARLES concernant l'ouverture d'un établissement d'élevage privé et non ouvert au public de tortues terrestres et aquatiques sur la commune de PAVANT. Il précise que le conseil municipal est appelé à émettre son avis sur cette demande.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

### 2 Délégation de signature de la mission de maîtrise d'œuvre de la D.D.A.F.

M. le Maire fait la lecture des réponses de M. Wizniak (DDAF) aux demandes de précisions sur le contrat pour la maîtrise d'œuvre de la future station d'épuration proposé par la DDAF.

Mr Chauvin propose une réunion dans un bref délai de la commission assainissement afin d'étudier les différentes techniques et filières d'assainissement envisageables à Pavant, sur la base d'une synthèse qu'il a réalisé.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à la DDAF pour un montant HT de 15 960€ et autorise le maire à signer le marché ainsi que les pièces de règlement correspondantes.

## ORDRE DU JOUR

### 1 Encaissement chèque MMA

Suite à la clôture annuelle des salaires et à un nouveau calcul des cotisations relatives au contrat des droits statutaires, 1158.97 € sont remboursés par MMA.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque correspondant.

## **2 Souscription comptes à termes.**

Le Maire explique que Mme DAVESNE, trésorière de Charly sur Marne préconise l'établissement d'une nouvelle délibération à celle du 18 décembre 2008 stipulant que le conseil municipal autorise le placement des fonds propres de la commune et donne délégation au maire pour gérer au mieux des intérêts de la commune. La somme à placer est estimée à 100 000 Euros.

Le conseil donne délégation au Maire à l'unanimité.

## **3 Amortissement de la participation versée aux fonds de concours**

Le maire explique que depuis la réforme de la M14, il convient d'amortir les fonds de concours versés aux monuments historiques sur une durée de 1 à 5 ans.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide l'amortissement des fonds de concours versés aux monuments historiques, en 2006, 2007 et 2008 sur une durée de un an. Le montant total à amortir en 2008 représente 696.00€, émis au compte 280418, en recettes d'investissement et au compte 6811 en dépenses de fonctionnement.

## **4 Communauté de communes : modification des statuts**

M. le Maire explique que lors du conseil communautaire du 10 mars 2009, dans le cadre de la signature du Contrat Global sur l'Eau, les conseillers communautaires ont décidé de prendre une nouvelle compétence relative au 1<sup>er</sup> groupe au titre des compétences optionnelles. Il s'agit de la compétence « Restauration et entretien des rivières » et comme la réglementation l'impose, les communes doivent prendre une délibération afin d'accepter ou de refuser le transfert de cette compétence à la communauté de communes. M. le Maire précise que le financement par l'Agence de l'eau de la future station d'épuration (à hauteur de 35 %) n'est possible que si les communes transfèrent cette compétence à la Communauté de Communes.

Le conseil accepte le transfert à l'unanimité et la modification des statuts qui en découle.

## **5 Création de poste**

Suite au départ d'une personne employée à la cantine scolaire, un poste pour besoins occasionnels est à pourvoir (surveillance des enfants, service, aide aux enfants).

Il est observé que le turn-over sur ce poste est important, lié au faible revenu qu'il génère, sur la base de 8 h hebdomadaires, mobilisant en milieu de journée (de 11 h à 13 h), 4j/semaine. Il est souhaitable de recruter une personne pour qui ce poste sera compatible avec une autre activité.

La création d'un poste pour un besoin occasionnel jusqu'aux vacances de juillet est acceptée à l'unanimité. Une réflexion sera menée pour une pérennisation du poste à compter de septembre.

## **6 Soutien aux parents d'élèves et aux enseignants du collège**

Les représentants des Fédérations de parents d'élèves, APE et FCPE, demandent au conseil municipal de Pavant de soutenir, par une délibération, leur action visant à s'opposer à la Dotation Horaire Globale (DHG) allouée au Collège François Truffaut de Charly-sur-Marne pour l'année 2009-2010.

Ce collège a d'excellents résultats au brevet (de plus de 10% supérieurs à la moyenne départementale), mais sa DHG est en érosion constante depuis 8 ans. Des actions qui contribuent beaucoup à ce bilan positif seront supprimées dès la rentrée prochaine si la baisse prévue est maintenue : le Plan de Prévention de la Rupture scolaire (PPRS), les Itinéraires De Découvertes (IDD), les demi-groupes en cours de langues... Les parents d'élève et la quasi-unanimité des professeurs du collège demandent à l'inspection académique le maintien de la DHG au niveau de

2008-2009 afin de maintenir ce qui marche.

Le conseil vote à l'unanimité une motion de soutien à cette action. La délibération sera transmise aux représentants de parents d'élèves

### Questions diverses

M. le Maire présente trois demandes d'achat de terrains communaux par des habitants de Pavant :

#### Demande d'achat de terrain cadastrée AH 20

Mr Girard souhaite se porter acquéreur de cette parcelle de 1749 m<sup>2</sup> au prix de la terre agricole et la maintenir dans son état naturel actuel en conservant les haies. Les membres du conseil s'interrogent sur un possible changement de statut de ces terres en 2014, lors de l'extension du vignoble Champenois et le classement de nouvelles terres à vignes. Aucune information sur le devenir de ces terres, permettant à la commune de prendre une décision, n'est actuellement disponible.

La demande de M. Girard est soumise au vote : elle est refusée par 8 contre, 3 abstentions.

#### Demande d'achat terrain, lieu dit « le Tripot » N° 41 et N° 42

La demande est sans objet, les parcelles concernées n'appartiennent pas à la commune. M. le Maire transmettra les coordonnées des propriétaires au demandeur.

#### Demande d'achat de terrain , lieu dit « le carrefour », N°148

M. Hautecœur souhaite acquérir cette parcelle de 282 m<sup>2</sup> car il ne possède pas de terrain, il en ferait son jardin. Le conseil note qu'une servitude pèse sur ce terrain (bouche d'accès au réseau d'eau).

M. le Maire propose de soumettre la demande à la commission Environnement et Cadre de Vie afin d'étudier les utilisations possibles de cette parcelle et de remettre la délibération au prochain conseil municipal : la proposition est acceptée par 8 pour et 5 abstentions.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,  
O. CASSIDE

F. HERICOURT

F. BOURJAT

P. ANGOT

JM CESARION

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER

P. JOLY

F. LEMONNIER

P. CROHIN  
procuration O. CASSIDE

V. MARI-LLORIA  
procuration F. BOURJAT

S. CHOUAKRI  
procuration F. HERICOURT

C. NICOT  
abs

L. STAVROU  
abs